

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 22 février 2008**

CG 08/1<sup>ère</sup>/V-08

**INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RMI**

—  
Le présent rapport, après un rappel du contexte, a pour objet d'arrêter les principes directeurs devant régir notre programme annuel d'insertion des rmistes.

**I CONTEXTE**

**1. Cadre institutionnel**

Depuis le 1er janvier 2004, date d'application de la loi portant décentralisation du RMI, notre Conseil Général a engagé une série de mesures visant à moderniser les politiques d'insertion des rmistes qui relevaient, jusque-là, d'une compétence partagée avec l'Etat.

Entre autres réformes ainsi réalisées, on peut citer :

a) **la restructuration des organes de concertation et de préparation des plans** (comité départemental et commissions locales) conçue de façon à renforcer la représentativité des Communautés de Communes et la cohérence des actions entreprises avec les besoins repérés dans les 3 « pays » composant le Tarn-et-Garonne.

b) **la réorganisation de nos services d'insertion** opérée dans le but de les déployer au plus près des partenaires et des problématiques locales.

c) **la coordination de nos interventions avec les politiques européennes** de cohésion sociale sachant que, depuis 2005, le F.S.E cofinance nos Plans Départementaux d'Insertion (PDI).

d) et enfin, **l'adoption**, au BP 2007, **d'un nouveau schéma de programmation annuelle de nos actions d'insertion** qui s'articulent autour de 3 volets, à savoir :

- un premier volet, confié à nos services, composé **d'action d'évaluation générale** des situations et de prescription des contrats d'insertion et des contrats de travail aidés proposés aux rmistes ;
- un deuxième volet **d'actions sociales conduites par des organismes tiers** (associations et CCAS) qui, dans le cadre de leur mission générale, interviennent au profit des enfants-ayant droits de Rmistes et des bénéficiaires du RMI les plus déssocialisés (SDF, etc...) ;
- un dernier volet constitué d'actions visant, essentiellement, une **insertion par l'économique des rmistes**. Ces actions, spécifiques, étant programmées après organisation d'un appel à projet invitant les opérateurs concernés à proposer des actions permettant de lever les freins à l'emploi et à mettre les rmistes en situation de travail.

Pour mémoire je rappelle que le PDI 2007, dont le bilan de réalisation est présenté dans le volume particulier joint à mes rapports, ressortait à **2 614 145 €** dont :

- . 1 031 823 € correspondant aux actions mises en oeuvre par le Conseil Général
- . 543 421 € d'actions sociales subventionnées
- . 1 049 722 € d'actions sélectionnées après appel à projets

## **2. Données démographiques et financières**

Fin décembre 2007, **3 939** tarn-et-garonnais étaient **allocataires du RMI** contre 4 104 décomptés en décembre 2006, soit une diminution de - 4,18 %.

Parallèlement, **307** personnes étaient allocataires du **RMA** contre 237 en décembre précédent, soit une progression de + 25,3 %.

**Le total des allocations RMI et RMA** ainsi financées en 2007 par le Conseil Général ressort à **21 706 140 €**, simplement **couvert à 86,82 %** par les recettes de TIPP, les dotations exceptionnelles du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI) et la compensation des surcoûts générés par le RMA.

On peut noter que la diminution du nombre d'allocataires RMI constatée entre 2007 et 2006 ne se répercute pas au niveau des dépenses qui continue d'augmenter (20 567 210 € en 2007 contre 20 279 272 € en 2006). Cette situation peut s'expliquer par le fait que le montant des allocations est fonction de la composition familiale et du niveau des ressources des bénéficiaires : si le nombre d'ayant droit augmente ou si les rmistes s'appauvrissent, l'allocation augmente automatiquement.

## II - ORGANISATION DU PDI 2008

S'agissant de la programmation 2008, je vous propose de reconduire la méthodologie instituée en 2007 avec :

- d'une part, la **reconduction des actions de base** (volet 1) conduites par nos services (responsables de pôles, assistants sociaux et agents départementaux pour l'emploi) et qui correspondent pour l'essentiel à des frais de personnels,
- d'autre part, le **renouvellement de l'enveloppe** (543 421 €) réservée, l'an dernier, au subventionnement des organismes sociaux qui accomplissent des missions éducative et de lutte contre l'exclusion des jeunes, et des missions de réadaptation sociale des adultes (volet 2)
- avec enfin, la reconduction des crédits (1 049 722 €) affectés l'an dernier à la **procédure d'appel à projets** (volet 3).

Le respect de cette procédure d'appel à projets est, rappelons-le, une des conditions nécessaires à l'obtention des financements européens (subvention globale de 2 100 493 € soit 300 070 €/an) attendus au titre de la programmation 2007-2013 du FSE.

Rappelons également que cette procédure permet de définir les actions admissibles. Vous voudrez bien trouver, en annexe 1, les neuf orientations « stratégiques » auxquelles les porteurs de projets sont invités à se référer sachant que le règlement de la consultation stipule que les actions seront notamment sélectionnées au vu de leur adéquation avec les gisements d'emploi existants en Tarn-et-Garonne.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi du 1er janvier 2004 portant décentralisation du RMI au profit du Conseil Général,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Confirme le principe d'une organisation ternaire du programme départemental d'insertion 2008 avec :
  - un premier volet d'actions directement gérées pour un montant estimé à 1 031 823 €
  - un deuxième volet d'actions sociales subventionnées dans la limite de 543 421 €
  - un troisième volet d'actions appelées à être sélectionnées après appel à projets dans la limite de 1 049 722 €(dossier de candidature type figurant en annexe 1);
- Adopte les autorisations d'engagement et ratifie les crédits de paiement correspondants : 1 430 000 € à l'article 657.424, sous-fonction 544 et 70 000 € à l'article 657.348, sous-fonction 544 du budget départemental ;
- Accorde, au titre du second volet d'actions, les subventions listées en annexe. ;
- Donne délégation de compétence à la Commission Permanente pour :
  - d'une part, arrêter la liste des actions relevant de la procédure d'appel à projets, en fonction :
    - de la sélection qui sera opérée par le jury constitué en 2007 (Président de la 5ème commission et les 3 Présidents de CLI) assisté, le cas échéant, des membres qui pourraient être exigés par la réglementation européenne,
    - et de l'avis du comité départemental d'insertion,
  - d'autre part, autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et conventions nécessaires à la mise en oeuvre du PDI 2008.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

# INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RMI

CG 08/1<sup>ère</sup>/V-08

## P.D.I.A.E 2008 Relevé des actions subventionnées

<i>Types d'actions et opérateurs</i>	<i>Montant imputé à l'art. 657.424 s/fct 544</i>	<i>Montant imputé à l'art. 657.348 s/fct 544</i>	<i>Localisation</i>
<b>a) – Actions intéressant les sans domicile fixe :</b>			
* Roger Tort : halte de jour de Montauban .....	20 000 €		Montauban
* Roger Tort : CHRS de Caussade .....	30 000 €		Caussade
* Moissac Solidarité : accueil de SDF à Moissac	20 653 €		Moissac
<b>b) – Actions d'accompagnement scolaire :</b>			
* CCAS de Castelsarrasin.....	.....	14 274 €	Castelsarrasin
* Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise.....	.....	9 322 €	Cté de Cnes du Sud Quercy de Lafrançaise
* Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.....	.....	23 100 €	Cté de Cnes Terrasses Vallée Aveyron
* Femmes en mouvement.....	7 000 €		Nègrepelisse
* Collège Jean Jaures (EPLÉ).....	5 350 €		Montauban
* Association pour l'Accompagnement à la Scolarité et à l'Alphabétisation sur le Secteur de Grisolles : collège Jean Lacaze.....	8 775 €		secteur de Grisolles
* ASEC Ingres.....	5 484 €		Montauban
* Association pour L'Accompagnement à la Scolarité des Elèves du collège Rousseau.....	3 336 €		Labastide St Pierre
* CIAS des Deux Rives.....	.....	11 000 €	Cté de Cnes des 2 Rives
* AMISS.....	10 968 €		Montauban
* AFTRAM.....	12 170 €		Montauban, Moissac, Caussade, Albias
<b>c) – Accueil petite enfance (dans les centres médico-sociaux)</b>			
* CCAS de Moissac.....	.....	7 622 €	Moissac
* Espace petite enfance.....	7 000 €		Caussade, Septfonds, Molières, Montpezat, Puylaroque
<b>d) – Lutte contre les addictions</b>			
* EPICE 82 : toxicomanie.....	25 000 €		Montauban
* Vie Libre : alcoolisme.....	9 000 €		Montech
<b>e) – Divers</b>			
* Moissac Animation Jeunes à Moissac.....	8 000 €		Moissac
* Mission Locale pour l'insertion des jeunes.....	282 500 €		Département
* Mouvement français pour le planning familial	22 867 €		Département
<b>Ensemble</b>	<b>478 103 €</b>	<b>65 318 €</b>	<b>543 421 €</b>

Le Président,